

La carte Vitale 2 de Démonstration

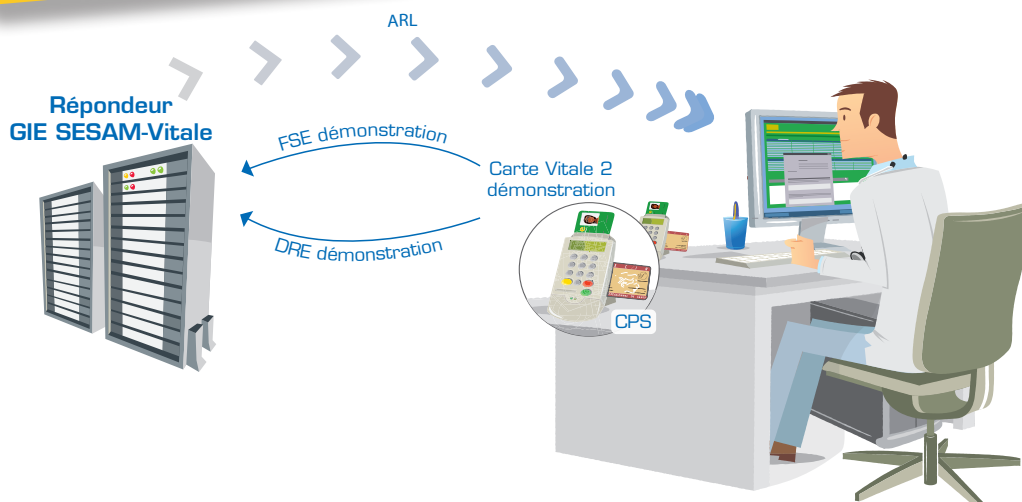
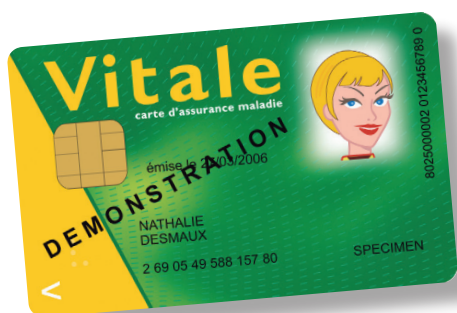
Objectif de la carte

Cette carte Vitale 2 de démonstration permet de vérifier que le poste de travail d'un Professionnel de Santé peut envoyer correctement une FSE et/ou une DRE.

Principe d'utilisation

La carte Vitale de démonstration est destinée à envoyer un flux de démonstration sur le frontal « répondeur » du GIE SESAM-Vitale qui transmet en retour un Accusé de Réception Logique (ARL) attestant de la bonne réception. La carte Vitale 2 actuellement disponible permet de transmettre sur ce frontal « répondeur » deux types de **flux de démonstration** :

- un flux de **FSE** (Feuille de Soins Electronique) à l'adresse : *01999@999.01.rss.fr*
 - un flux de **DRE** (Demande de Remboursement Electronique) à l'adresse : *dre.7272727272.999.0@giesv.rss.fr*
- Dans ce cas, il convient d'utiliser un progiciel en version 1.40 et un logiciel lecteur en version 3.0.



Cette carte est utilisable avec une Carte de Professionnel de Santé (CPS) de test ou une CPS réelle.

Contenu de la carte

Cette carte Vitale 2 de démonstration contient de nouvelles données :

- Présence d'une déclaration de médecin traitant.
- NIR certifié pour chaque Bénéficiaire.
- Nom de famille et adresse du porteur de carte.
- Données relatives aux accidents du travail.
- Informations nécessaires à la tarification complémentaire.
- Date de fin de validité de la carte.

Elle possède un numéro de série long. Un numéro de série logique est dit long lorsqu'il est supérieur ou égal à 134217728.

Elle contient deux bénéficiaires :

- **Assuré Nathalie DESMAUX** dont l'organisme complémentaire permet la génération de DRE ;
- **Enfant Paul DESMAUX** exonéré dans le cadre d'une Affection de Longue Durée (ALD) et permettant la génération de FSE avec exonération 100% (si les soins sont en rapport avec l'ALD) ou de FSE nominales (si les soins ne sont pas en rapport avec l'ALD).

Pré-requis à la création d'une DRE de démonstration

Afin de pouvoir réaliser un flux de DRE de démonstration, il convient au préalable de renseigner la table de conventions du progiciel avec les données concernant l'organisme destinataire de la DRE, ici le GIE SESAM-Vitale.

1 - Initialiser la table de conventions

Il s'agit de renseigner la table de conventions présente dans le progiciel de facturation avec deux lignes de conventions de gestion séparée contenant les données suivantes* :

Ligne en Tiers Payant

Champ	Libellé	Valeur	Signification
6	Identifiant de l'organisme signataire	7272727272	
7	Libellé de l'organisme signataire	DRE Démonstration	
9	Type de convention	OC	
10	Critère secondaire		Ne rien saisir
11	Type d'accord	T	Tiers Payant
14	Indicateur de désactivation des STS	0	Utilisation du module de calcul de la part complémentaire (STS)
15	Code aiguillage STS	M	Code du module STS utilisé pour la tarification
16	Indicateur d'usage de l'attestation	1	Priorité aux données dans la table des conventions
17	Indicateur d'acceptation d'une DRE d'annulation	0	DRE d'annulation non acceptée par l'AMC
18	Indicateur d'acceptation d'une DRE de rectification	0	DRE de rectification non acceptée par l'AMC
19	Opérateur de règlement		Ne rien saisir
20	Code routage	OC	
21	Identifiant de l'Hôte	999	
22	Nom de domaine	giesv.rss.fr	

Il n'est pas nécessaire de renseigner les champs suivants :

- 8- Indicateur de convention groupée
- 12- Numéro AMC
- 13- Libellé AMC

Ligne Hors Tiers Payant

En hors tiers payant, utiliser les informations précédentes en modifiant le type d'accord par la valeur 'H' = Hors Tiers Payant.

2 - Créer la facture

La création d'une facture contenant une DRE est possible uniquement avec l'assuré **Nathalie DESMAUX**.

Il convient de :

- Lire la carte Vitale de démonstration et choisir le bénéficiaire Nathalie DESMAUX ;
- Saisir la (ou les) prestation(s) ;
- Choisir le type de facture « FSE+DRE » ;
- Sélectionner une convention (Tiers Payant ou Hors Tiers Payant).

Lors du calcul de la part complémentaire, le module de calcul STS est utilisé :

- soit en mode automatique : calcul sans intervention du PS (pour les actes les plus courants),
- soit en mode semi-manuel qui nécessite la sélection d'une formule. Par exemple, sélectionner la formule O52 (100% Ticket Modérateur).

* A partir de la version 12 des Fournitures SESAM-Vitale d'exploitation (pour les progiciels) et de la version 1.08 des tables annexes (pour les solutions intégrées), ces données de convention sont intégrées dans le fichier normé de conventions.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Centre de service du GIE SESAM-Vitale :
centre-de-service@sesam-vitale.fr
ou 02 43 57 42 88

Cette plaquette est téléchargeable depuis notre site web : **www.sesam-vitale.fr**